



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : structures administratives

Question écrite n° 11595

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les préoccupations des personnels de la direction des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité de la direction générale pour l'armement. Ces personnels craignent les conséquences de la réduction du budget de la défense et des restructurations envisagées. Il semble notamment que les locaux parisiens, qui accueillent plus de 1 400 personnes, soient attribués à compter de juillet 1998 aux services de la police nationale sans que des locaux de remplacement soient prévus. Les personnels font part de leur vive inquiétude quant à leur devenir. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer comment et où seront assumées les missions de ce service spécialisé.

Texte de la réponse

Le service de la qualité est une entité importante de la direction des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité, au sein de la délégation générale pour l'armement. Des objectifs ambitieux d'adaptation de ses effectifs et de ses implantations ont été fixés à ce service, qui mène activement les actions correspondantes. Les personnels ont été associés à la préparation de ces actions et leurs représentants ont été informés des décisions prises lors d'une commission d'information et de concertation du personnel civil, qui s'est tenue le 30 septembre 1997. Au cours de cette réunion, le problème particulier de l'implantation du siège de la direction régionale d'Ile-de-France avait été évoqué. A cette date, le maintien du service de la qualité dans la caserne Bessières était encore incertain, comme l'avait confirmé le délégué général pour l'armement aux représentants des personnels, le 15 décembre 1997. C'est au début de l'année 1998 que la situation a évolué, les locaux de la caserne Bessières pouvant convenir à l'installation de services relevant du ministère de l'intérieur. Ainsi, la décision de principe a été prise d'affecter cette caserne au ministère de l'intérieur. Le relogement des personnels du service de la qualité est actuellement étudié sous ses différents aspects : techniques, financiers, administratifs et sociaux. A ce stade de l'étude, il ne peut être préjugé de la solution qui sera retenue, mais il est certain que le déménagement des personnels du service de la qualité n'aura pas lieu au mois de juillet 1998.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11595

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1423

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2492